



ELLEZELLES HISTOIRE

La Région wallonne à la recherche du... trésor des Templiers

Les archéologues prêts à fouiller le site du Blanc Scourchet, pour retrouver des monnaies et des reliques médiévales

Le Trésor des Templiers dort peut-être depuis 1308 dans un champ d'Ellezelles, à deux pas de la Flandre. Le ministre Lutgen a demandé à l'administration de se tenir prête à effectuer des fouilles archéologiques.

Non, ce n'est pas une blague. De nombreux historiens prétendent que le secret des Templiers est caché sur le site du Blanc Scourchet, 50 petits ares situés à

Ellezelles. C'est un philologue local, Rudy Cambier, qui a remonté la piste en décryptant un texte médiéval: "Les Centuries", d'Yves de Lessines, un prieur de l'abbaye de Cambron, raconte la tentative de trois hommes pour sauver l'Ordre des Templiers.

21 TONNEAUX CACHÉS

"C'est à Ellezelles, que ces hommes ont choisi de déposer ce que les Templiers avaient de plus précieux", souligne Rudy Cambier.

Le texte reprend en fait sept itinéraires, qui mènent tous à Ellezelles. "Un jour, raconte Rudy Cambier, un Anglais a fait le tour du site avec un détecteur de métaux, il a repéré 21 traces de pièces métalliques". Or, "Les centuries" évoquent clairement 21 tonneaux dans lesquels aurait été caché le trésor. "Mais l'Anglais ne savait pas qu'on parle de 21 tonneaux dans le texte", poursuit Rudy Cambier, qui a publié un livre sur le sujet.

Entre-temps, Rudy Cambier crée une ASBL, "Ivo de Lessines", qui vise à protéger le site, en le faisant classer au patrimoine wallon.

C'est que le projet immobilier d'un entrepreneur "bio" menace le Blanc Scourchet, et le petit abri blanc qui fut le dernier refuge des Templiers. "L'énigme repose sur la vue du paysage, car le texte dit que le trésor est enterré au croisement de deux vieux chemins et du lieu-dit "la Croix Phi-

losophe", insiste Cambier. Jusqu'ici, la Région wallonne n'avait pas donné suite à ce dossier. Mais, cette semaine, le député wallon Jean-Luc Crucke (MR) est revenu à la charge en interrogeant le ministre Benoît Lutgen au Parlement wallon. Et là, surprise, le ministre des Travaux publics a souligné le sérieux du dossier: "Il y a des choses qui sont interpellantes dans les recherches de Monsieur Cambier, souligne Benoît Lutgen. Je

prends cela avec le sérieux nécessaire". Le cabinet du ministre attend un rapport définitif de l'administration. "J'ai d'ores et déjà demandé à mon administration de se tenir prête à effectuer des sondages archéologiques", poursuit Benoît Lutgen.

À propos, si trésor il y a, à quoi faut-il s'attendre? "Des pièces de monnaies, des textes et des reliques qui ont une valeur inestimable", conclut Rudy Cambier. «

DEMETRIO SCAGLIOLA

LONTZEN EMPOISONNEMENTS ET TUEUR À GAGE

Il aurait liquidé femme et tante

Depuis septembre 2007, Romain S., un habitant de Lontzen (au nord d'Eupen) âgé de 47 ans est soupçonné d'avoir provoqué la mort de son épouse, une jeune femme de 27 ans originaire de Thaïlande, par empoisonnement. Il est incarcéré depuis.

Les faits. Au matin du 8 septembre 2007, Romain S., ancien chauffeur de bus en incapacité depuis de longue date et ex-candidat aux élections communales sur la liste Energie, appelle son médecin de famille. Il vient de découvrir le corps sans vie de son épouse dans le lit conjugal. Le médecin fait appel aux services de secours qui effectuent certains prélèvements qui sont envoyés au laboratoire de médecine légale.

DOSE MORTELLE DE MÉDOCOS

Dans un premier temps, le certificat de mort naturelle est décerné, mais le résultat des analyses tombe après quelques jours: la mort est due à une dose mortelle de médicaments. Or, la jeune femme n'était pas dépressive. Et, en outre, on ne retrouve aucune boîte ou prescription des médicaments ingérés dans la maison. Les soupçons se portent immédiatement sur l'époux que la jeu-



Depuis deux ans, la maison où Romain S. vivait avec sa jeune épouse thaïlandaise, sont restés clos.

ne femme voulait quitter. Il est arrêté sept jours après le décès. Une de ses connaissances avoue que, à la demande de Romain S., elle s'est fait prescrire les médicaments en question par son propre médecin, celui du suspect ayant soi-disant refusé la prescription.

TUEUR À GAGE

Mais lors de l'enquête, d'autres faits troublants ont été découverts par les policiers.

D'abord, le suspect aurait également commandité l'assassinat de sa première épouse, mère de ses trois enfants, qui réclamait une augmentation de la pension alimentaire. Un tueur à gage aurait reçu une somme conséquente (25.000€); il n'est pas passé à l'acte, mais a gardé l'argent. L'homme est en aveu et on retrouve un mouvement d'une somme correspondante sur le compte du commanditaire présumé. Dernier rebondissement en da-

te: Romain S. serait également soupçonné d'avoir donné la mort à sa vieille tante, sœur de sa maman, en lui faisant ingurgiter des médicaments en mars 2006. Là aussi, la mort avait été déclarée naturelle mais le médecin de famille, qui suspectait un suicide, n'avait pas voulu en faire état. Le neveu avait hérité de la maison et la dame avait été incinérée.

Romain S. nie tous ces faits. «

VERONIQUE BOTTY

POLITIQUE PROPOSITION DU MR

"Happy slapping": deux ans de taule

Deux ans de prison pour ceux qui s'adonneront au "happy slapping". La proposition de loi des députés MR Denis Ducarme et Katrin Jadin se veut bien plus sévère pour cette pratique.

"Il est malheureusement de plus en plus fréquent que des auteurs d'infractions filment ou photographient leurs méfaits pour ensuite les diffuser via un GSM ou Internet", explique Denis Ducarme. "Cela doit devenir une circonstance aggravante."

Les députés s'inquiètent de la répétition de ces faits et des émeutes qu'ils entraînent. Leur réponse est donc de modifier le code pénal. "De le compléter", rectifie le député. "La proposition de loi vise, d'une part, à introduire dans le code pénal une circonstance aggravante pour l'auteur d'une agression, lorsqu'il sait que celle-ci est filmée. Mais il permet aussi de poursuivre, comme complice, la personne qui "se contenterait" de filmer les faits."



"Happy slapping": désolant! ■ D.R.

La peine minimale serait de deux ans de prison. Une sanction suffisamment dissuasive, pensent les parlementaires, pour faire reculer les amateurs. "Il faut absolument éviter de banaliser encore plus la violence", conclut M. Ducarme. «

D.S.W.

ASSISES APRÈS LE PROCÈS CLOTTEMANS

Six jurés au bistrot avec la partie civile

Els Clottemans a été finalement jugée coupable d'avoir assassiné sa rivale amoureuse en sabotant son parachute, et condamnée à 30 années de réclusion par un jury populaire.

Six des douze jurés ont donné une explication jeudi sur la décision du jury au fils et à la fille de la victime. Parler de l'arrêt est interdit et punissable, a indiqué vendredi Het Laatste Nieuws. Cinq jurés ont parlé une vingtaine de minutes avec les enfants de la victime sur la terrasse d'un café à Tongres. Un sixième juré est resté assis avec eux une heure.

SECRET DE LA DÉLIBÉRATION

Des personnes présentes ont entendu que la discussion abordait le verdict et les raisons



Ira-t-elle en appel? ■ BELGA

pour lesquelles les jurés avaient jugé Els Clottemans coupable.

"C'est punissable", a indiqué le professeur en droit pénal Armand Vandeplas. "Parler de l'arrêt est interdit, cela relève du strict secret de la délibération. Aucune information ne peut en sortir. «

EXCLUSIVITÉ SUD PRESSE

Découvrez en avant-première le nouveau Kinect pour X-Box 360 dans le loft de Microsoft à Bruxelles!

Simple à utiliser, immédiatement fun, Kinect pour Xbox 360 permet de découvrir des expériences de jeu inédites sans besoin de manette! Vous pourrez essayer la dernière génération de jeux pour Kinect dans le somptueux loft Art Déco de Microsoft... 100% V.I.P.



CONCOURS

POUR PATICIPER, RIEN DE PLUS SIMPLE: répondez à la question ci-dessous et envoie-nous la réponse par SMS au 3027 avant le 24/10 minuit. **70 chanceux seront tirés au sort parmi les bonnes réponses**

Qu'est-ce que le nouveau Kinect pour X-Box 360 ?

1. Un nouvel écran tactile
2. Un capteur révolutionnaire permettant de jouer sans manette
3. Une machine à café avec un port USB

Commencez votre SMS par KINECT suivi de la BONNE RÉPONSE, suivie de vos COORDONNÉES.
EX: KINECT 2, MARIE DURANT, RUE DE COQUELET 134, 5000 NAMUR

Un tirage au sort départagera les gagnants qui seront prévenus par courrier.

3027

1.50 €/SMS envoyé

LaMeuse
LaGazette
LaProvince
Nord Eclair
LaCapitale

www.sudpresse.be >>> malin au quotidien